



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 2 décembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

La part des voitures électriques, c'est-à-dire des hybrides rechargeables et des 100% électriques, parmi les nouvelles immatriculations a fortement augmenté au cours des cinq dernières années, passant de 3% en 2019 à plus de 30% en 2023. Il en découle que la part des voitures électriques parmi les nouvelles immatriculations a été en 2023 pour la première fois supérieure à celle des voitures diesel et hybrides au diesel.

Parallèlement, on constate une électrification progressive du parc automobile luxembourgeois, la part des voitures électriques, hybrides rechargeables inclus, ayant augmenté de 0,76% en janvier 2019 à 8,45% en janvier 2024.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Quelle est la répartition, au sein du parc automobile, entre voitures de société et voitures privées ? Comment la répartition se présente-t-elle individuellement pour les voitures électriques, à essence, diesel respectivement hybrides ? Comment a-t-elle évolué sur les cinq dernières années ?
- La tendance actuelle d'électrification est-elle en ligne avec l'objectif national d'atteindre 49% du parc automobile à l'horizon 2030 ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Ben Polidori
Député